

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **25**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers  
absents : **3**

**OBJET :**  
**Marché de fournitures –  
achat de matériel et  
licences informatiques**

**SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le 25 juin  
2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de  
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel  
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia  
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT,  
Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie  
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,  
Monique MORENO à Martine MUNOZ,  
Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Serap ALP à Eric BOUCOURT,  
Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Farida LAID,

Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY

## MARCHÉ DE FOURNITURES – ACHAT DE MATERIELS ET LICENCES INFORMATIQUES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la commande publique ;
- **Vu** la délibération n°6 du 09 avril 2024 concernant l'attribution des Lot 1 et 2 dudit marché de fournitures ;
- **Considérant** qu'un groupement de commandes a été créé entre la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) pour l'achat de matériels et licences informatiques ;
- **Considérant** qu'une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert, avec publication sur le profil acheteur Centre Officielles, ainsi que dans le BOAMP et le JOUE le 8 février 2024, avec une remise des offres prévues le 13 mars ;
- **Considérant** que lors de sa réunion du 27 mars 2024, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a étudié les offres selon les critères d'analyse définis au Règlement de consultation et a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :
  - Lot 1 – Achat de matériels informatiques : entreprise MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION (13013 MARSEILLE).
- **Considérant** que lors de sa séance du 9 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé la signature dudit marché. Toutefois une erreur a été décelée ultérieurement dans l'analyse des offres. En effet, l'entreprise ESI a remis une offre dont une ligne du bordereau des prix n'a pas été remplie. Elle aurait dû être déclarée non conforme suivant les énonciations de l'article 5.2 du règlement de consultation.  
N'ayant pas été déclarée comme telle et classée, une nouvelle CAO a dû être réunie le 10 juin 2024 afin de déclarer la non-conformité de l'offre de l'entreprise ESI et de l'exclure du classement ;

La CAO rectificative n'a pas abouti à un changement de l'attributaire du marché mais était rendue nécessaire pour se conformer aux exigences du code de la commande publique.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**

- **Autorise** le Maire, suivant les recommandations de la Commission d'Appel d'Offres du 10 juin 2024, à signer les marchés suivants pour une durée d'un an renouvelable 3 fois :
  - Lot 1 – Achat de matériels informatiques avec l'entreprise MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION (13013 MARSEILLE) pour un montant maximum de commandes annuel de 35 000 euros HT pour la Ville de Thiers et 35 000 euros HT pour la CCTDM.

Le secrétaire de séance,



Thierry BARTHELEMY

Le Maire



Stéphane RODIER